

DÉCISION n° 2025-26

Décision portant nomination du régisseur de recettes auprès de la Direction de la recherche et de l'innovation

La Directrice du Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris,

- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019, tel que modifié, relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics,
- VU l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;
- VU l'arrêté du 4 juin 1996, tel que modifié, relatif au montant par opération des dépenses de matériel et de fonctionnement payables par l'intermédiaire d'un régisseur d'avances ;
- VU l'arrêté du 24 décembre 2012, tel que modifié, portant application des articles 25, 26, 32, 34, 35, 39 et 43 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable et énumérant les moyens de règlement des dépenses publiques et les moyens d'encaissement des recettes publiques ;
- VU l'arrêté du 6 janvier 2014 portant application des articles 22 et 138 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, relatifs à l'encaisse des comptes publics, des régisseurs et des trésoriers militaires ;
- VU le décret n° 2009-201 du 18 février 2009 portant statut des Conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse de Paris et de Lyon, et notamment son article 22 autorisant la création de régies d'avances et de recettes ;
- VU l'arrêté du ministre de la Culture du 22 décembre 2022 portant nomination de la directrice du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris ;

Décision n° 2025-26

*Décision portant nomination du régisseur de recettes auprès de la Direction de la
recherche et de l'innovation*

VU la décision n° 2025-26 portant institution d'une régie de recettes permanente auprès de la Direction de la recherche et de l'innovation ;

VU l'avis du comptable public assignataire exprimé *infra* ;

DÉCIDE

Article 1.

Les décisions n° 23/2019 du 17 juillet 2019 *portant nomination d'un régisseur de recettes auprès du Service des éditions numériques* et n° 26/2023 du 17 avril 2023 *portant nomination d'un régisseur de recettes suppléant auprès du Service des éditions numériques* sont abrogées et sont remplacées par celle-ci.

Article 1.

Madame Amandine PRAS, Directrice de la recherche et de l'innovation, est nommée régisseuse de recettes auprès de la Direction de la recherche et de l'innovation.

Article 2.

Elle perçoit une indemnité de maniement de fonds dont le montant est fixé par l'arrêté du 28 mai 1993 susmentionné.

Article 3.

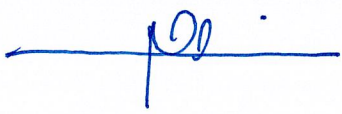
En cas d'absence de la régisseuse pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Monsieur Louis VIGNERON, Gestionnaire administratif recherche et éditions, est nommé mandataire suppléant, afin de réaliser pour le compte du régisseur toutes les opérations afférentes à la régie dans les conditions fixées par le décret du 26 juillet 2019 susmentionné.

Article 4.

La présente décision prend effet à compter du lendemain de sa publication.

Article 5.

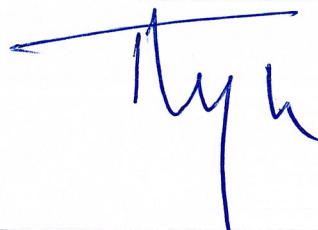
Le Service des affaires générales et financières est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée sur le site internet de l'établissement.

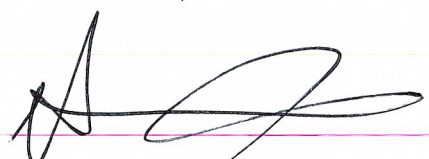
Avis du comptable public assignataire : ☒ Favorable ☐ Défavorable	À PARIS, le <u>14 mai 2025</u> M. Henri LARQUETOUX Agent comptable du CNSMDP 
---	---

À PARIS, le 15 mai 2015

Mme Émilie DELORME
Directrice du CNSMDP

Par délégation,
Mme Marine THYSS
Directrice-adjointe



Le régisseur, Mme Amandine PRAS	À PARIS, le <u>19/05/2025</u> 
Le mandataire suppléant, M. Louis VIGNERON	À PARIS, le <u>19/05/25</u> 

Décision n° 2025-26

Décision portant nomination du régisseur de recettes auprès de la Direction de la recherche et de l'innovation